

Division du premier degré  
D1D

Dossier suivi par  
Anne-Marie Schneider

Téléphone  
01.40.97.34.97

Télécopie  
01.40.97.34.50

Courriel  
[Ce.ia92.d1d2@ac-versailles.fr](mailto:Ce.ia92.d1d2@ac-versailles.fr)

Centre administratif  
départemental  
167/177 avenue Joliot-Curie  
92013 Nanterre cedex

<http://www.ia92.ac-versailles.fr>

Nanterre, le lundi 18 juin 2012

Le directeur académique des services  
de l'Education nationale,  
directeur académique des services  
départementaux de l'Éducation nationale  
des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et Messieurs  
les enseignants du premier degré

Mesdames les inspectrices  
Messieurs les inspecteurs  
de l'Éducation nationale

### Circulaire n° 2012-025

**Objet :** autorisation de cumul d'activités pour l'année scolaire 2012/2013

**Référence :** Décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

Les fonctionnaires peuvent être autorisés à cumuler des activités accessoires à leur activité principale sous réserve que cette activité ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service. Cette activité peut être exercée auprès d'une personne publique ou privée. Un même agent peut être autorisé à exercer plusieurs activités accessoires.

Les activités accessoires devant être soumises à autorisation préalable sont les suivantes :

- expertise et consultation ;
- enseignement et formation ;
- activité à caractère sportif ou culturel, y compris encadrement et animation dans les domaines sportif, culturel, ou de l'éducation populaire ;
- activité agricole dans des exploitations agricoles non constituées sous forme sociale, ainsi qu'une activité exercée dans des exploitations constituées sous forme de société civile ou commerciale ;

- activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale mentionnée à l'article R. 121-1 du code de commerce ;
- aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin, permettant au fonctionnaire de percevoir, le cas échéant, les allocations afférentes à cette aide ;
- travaux de faible importance réalisés chez des particuliers.
- services à la personne ;
- vente de biens fabriqués personnellement par l'agent.
- activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif ;
- mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger, pour une durée limitée.

L'agent souhaitant exercer à titre accessoire une des activités ci-dessous doit m'adresser, **préalablement au début de cette activité**, une demande d'autorisation de cumul, au moyen du formulaire joint à la présente circulaire.

Elle doit être explicite et exhaustive, c'est-à-dire comporter l'ensemble des informations demandées, notamment :

- le nombre total d'heures et la nature de l'activité
- l'estimation de la rémunération afférente,
- les coordonnées complètes de l'organisme ou de l'employeur,
- la période d'emploi et les horaires de travail.

Les demandes d'autorisation de cumul doivent être revêtues de l'avis explicite de l'inspectrice ou de l'inspecteur de circonscription.

Toute demande imprécise ou incomplète se verra opposer un refus.

Je vous précise que le non respect de la réglementation relative aux cumuls peut entraîner des sanctions disciplinaires et l'obligation de reverser les rémunérations irrégulièrement perçues.

Par ailleurs, je vous rappelle que le comptable de l'employeur secondaire est tenu de refuser le paiement faute de présentation de l'autorisation.



**Edouard Rosselet**

académie  
Versailles



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Hauts-de-Seine  
éducation  
nationale

## Demande d'autorisation de cumul d'activités

année scolaire 2012/2013

à adresser impérativement avant le début de l'activité  
à la direction des services départementaux  
de l'Education nationale des Hauts-de-Seine  
division du premier degré (D1D2)

Je soussigné(e).....(nom, prénom)

Date de naissance .....

Ecole/Etablissement : ..... Commune : ..... Circonscription : .....

sollicite l'autorisation de cumuler ma rémunération principale avec une rémunération complémentaire de :

..... € (estimation du montant total à indiquer impérativement).

au titre de : .....

.....  
(indiquer le nombre d'heures total et la nature de l'activité)

Effectuées auprès de : .....

.....  
(nom et adresse de l'organisme ou employeur auprès duquel est exercée la fonction secondaire)

pour la période du ...../...../..... au ...../...../.....

horaires .....

La présente demande d'autorisation de cumul doit être renouvelée chaque année scolaire, préalablement au recrutement.

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.**

Signature de l'enseignant

Avis et signature de l'inspecteur de la circonscription

Fait le

Fait le

Le directeur des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine autorise l'intéressé(e) à cumuler le montant de sa rémunération principale avec la rémunération complémentaire demandée.

Fait le